

Nantes, le 27 mai 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE
RONAN DANTEC**Le développement de la Bretagne passera par une réflexion concertée au niveau régional, avec des financements à la hauteur des enjeux.**

Le rapport de la Commission sur l'Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) rendu public ce mardi 26 mai, pointe du doigt ce que nombre de citoyens et d'élus de Bretagne et des pays de la Loire expliquent depuis des années. Les lignes et les trains dits « Intercités » sont aujourd'hui vétustes, l'ouest et particulièrement la Bretagne sont mal desservis, le prix du train est élevé et la qualité des services rendus par l'offre ferroviaire s'avère très insuffisante.

Ce rapport se télescope également avec le débat sur les Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) qui s'est tenu fin 2014 et début 2015. Alors que Réseau Ferré de France (RFF) doit rendre sa décision courant juin, la fermeture envisagée par le rapport pour la ligne Nantes-Quimper contraste symboliquement avec les milliards d'euros que l'Etat serait prêt à engager pour gagner quelques minutes entre Paris et Brest ou desservir l'aléatoire aéroport de Notre-Dame-des Landes, priorités contestées par nombre de participants à ce débat.

Cette concomitance rappelle l'enjeu crucial pour la Bretagne de ses choix de mobilité avec cet axe fondamental pour son développement qu'est l'axe Nantes-Brest. Aussi, ce n'est ni en supprimant des lignes, ni en investissant des milliards dans le tout TGV que l'Etat répondra aux demandes de plus en plus fortes d'équilibre et de solidarité sur le territoire.

Le développement de la mobilité durable est un enjeu majeur pour la Bretagne, Loire-Atlantique comprise. Il doit se faire de manière concertée entre les deux régions administratives dans le cadre des futurs SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et nécessitera un financement à la hauteur de cet enjeu, passant par la diversification des ressources affectées, ce qu'aurait permis la montée en puissance de la taxe poids lourds.